



CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 22 JANVIER 2019

Convocation : Mardi 15 janvier 2019

LE MARDI VINGT DEUX JANVIER DEUX MIL DIX NEUF, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Ouarville, à 20 h 30, sous la présidence de M. Jean-Michel DUBIEF, Maire.

Etaient présents :

Mrs DUBIEF Jean-Michel, PINGUENET Patrick, VEILLARD Michel, PICHARD Guillaume, BILLON Michel, ORSINI Bruno, BODA Roland, CLAVIER Gérard, PINEAU Denis, BESNARD Jean-Philippe, MINARD Frédéric, SEILLE François, Mme AGOSTO Claude.

Absent(s) excusé(es) : Mme BAUER Frédérique

Pouvoir : Mme BAUER Frédérique donne pouvoir à M DUBIEF Jean-Michel

La majorité du conseil est représentée.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

M. Guillaume PICHARD est élu secrétaire de séance.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

○ **Eglise : réfection intérieure**

Monsieur le Maire précise que les travaux du bas-côté Saint Martin ont repris. La maçonnerie est actuellement en cours de finition.

Il explique également que les recherches de peintures existantes sont en cours. Aussi il sera décidé lors de la prochaine réunion de chantier la restauration ou non des peintures.

Monsieur le Maire rappelle le montant total du marché engagé pour les travaux de réhabilitation de l'église Saint Martin.

L'ensemble des lots ainsi que la Maitrise d'œuvre revient à 670 570,03 € ; 48 244,16 € d'avenants ont été engagés, ce qui représente un coût total d'opération à 718 814€ 19 HT.

Dans le cas où la restauration des peintures murales dans le bas-côté Nord de la Vierge a lieu, il faudra ajouter une dépense supplémentaire de 41 726,40 € HT prévue en option dans le marché initial.

Après discussions, et présentation des chiffres prévisionnels du résultat budgétaire 2018, à la majorité, le Conseil Municipal valide l'option PSA du marché pour la restauration des peintures dans le bas-côté Nord de la Vierge.

A ce titre, et ce à l'unanimité, il est décidé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du PRNP.

○ **Enfouissement des lignes électriques par ENEDIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux pour le compte d'Enedis sont en cours sur la commune pour la réalisation d'enfouissement de lignes électriques. Environ 13 kms seront enterrés dans le courant du printemps puis les poteaux seront retirés après les récoltes agricoles. Ces travaux permettront une meilleure qualité d'alimentation

Monsieur le Maire rappelle que l'alimentation de la commune est faite par deux réseaux enterrés. La première à partir de l'ancienne usine d'incinération puis la seconde à partir de la ligne arrivant à Ossoville.

Monsieur le Maire indique également qu'une coupure a lieu sur les TELECOM suite à un câble de sectionné sur la RD939 aux abords d'Ossonville.

- **Voirie**

- **Ouarville**

La réception des travaux de la placette de la boulangerie, carrefour de la rue d'Orléans et de la rue de Chartres auront lieu vendredi 25 janvier à 9h00. La commission des travaux y est conviée. Des conseillers précisent que le stationnement est compliqué depuis la réalisation de ses travaux et demande la repose des panneaux « arrêt minute » devant la boulangerie.

- **Ossonville**

Présentation des plans avec deux tranches

Monsieur le Maire indique que la révision de l'estimation du coût de réfection des trottoirs et bordures caniveaux a été demandée. Le plan est présenté à l'ensemble du Conseil Municipal.

L'estimation du coût de travaux a été faite en 2 tranches de la manière suivante :

- Tranche 1 (du début de la voie en arrivant de Chartres jusqu'à la moitié du hameau)
 - Travaux : 80 286.00 € HT
 - Frais de MOe et SPS : 6 422.90 € HT
- Tranche 2 (du milieu du hameau jusque la sortie en direction de Manchainville)
 - Travaux : 78 919.50 € HT
 - Frais de MOe et SPS : 6 313.60 € HT

Il est suggéré de réaliser un programme de réfection sur deux ans. Après débat, il est décidé de commencer ces travaux par la tranche 2. La tranche 1 sera alors proposée en 2020.

Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI sera sollicitée pour l'exercice 2019. Monsieur le Maire rappelle que 30% d'un plafond de 100 k€ peut être obtenus.

LOGEMENT COMMUNAL – RUE DE MORAIZE

Monsieur le Maire rappelle le contexte de cette opération. Suite au legs de la maison au 3 rue de Moraize par Monsieur Raymond BIGOT, il convient de réaliser des travaux dans les meilleurs délais pour cause d'insalubrité.

Une consultation des entreprises a été effectuée courant décembre pour la réhabilitation de celle-ci. La commission d'appels d'offres s'est réunie le mardi 22 janvier. A l'issue de l'analyse des offres faites, la commission propose de retenir les entreprises suivantes :

Désignation des lots	Entreprises retenues	Montant HT
Lot 1 Démolitions Gros œuvre Carrelage faïence	ENT LECLAINCHE	6 645,00 €
Lot 2 Menuiseries extérieures	ENT POUSSET	4 708,25 €
Lot 3 Isolation plâtrerie isolation	ENT ANFRAY	6 555,00 €
Lot 4 Menuiseries intérieures	ENT POUSSET	3 723,48 €
Lot 5 Plomberie	ENT BRIERRE	4 902,12 €
Lot 6 Électricité et chauffage électrique VMC	ENT EGELEC	6 369,09 €
Lot 7 Peinture	ENT FAURIEUX	2 750,00 €
Lot 8 Revêtement de sol	ENT FAURIEUX	487,00 €
Total H.T.		36 139,94 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le choix de la commission d'Appels d'Offres.

○ **Relogement de Monsieur LESCOUET**

Monsieur le Maire informe qu'une solution a été trouvée pour reloger le locataire, Monsieur LESCOUET durant la période de travaux dans le logement rue de Moraize.

Après visite, il sera logé dans l'ancienne maison de M. Girault Claude.

Ce logement sera mis à disposition par convention entre la commune et Monsieur Joël Girault pour une période de 3 mois à compter du 1^{er} mars 2019 moyennant un loyer mensuel de 180 € par mois comprenant l'eau et l'électricité. Seul le changement du revêtement de sol est à prévoir dans une pièce de la maison. Ces travaux seront confiés aux agents techniques de la commune.

CCCB

○ **Compétence assainissement**

Compte tenu que la communauté de communes Cœur de Beauce ne détenait pas la compétence assainissement collectif à la date du 3 août 2018, la commune a la possibilité de délibérer, jusqu'au 30 juin 2019, pour s'opposer au transfert de la compétence assainissement collectif,

Considérant que la commune gère en régie le service de l'assainissement collectif avec une réactivité et des coûts de fonctionnement très faibles, le conseil municipal d'Ouarville décide à l'unanimité

- de s'opposer au transfert obligatoire de la compétence assainissement collectif à la communauté de communes Cœur de Beauce
- dit que conformément à la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, le transfert de compétences prendra effet le 1^{er} janvier 2026 si la minorité de blocage est atteinte.
- dit que la communauté de communes pourra prendre la compétence avant ce terme si une modification statutaire est adoptée dans les conditions prévues aux articles L.5211-17 et L.5211-5 du code général des collectivités territoriales.

○ **PLUi**

Monsieur le Maire indique que des réunions de travail sont régulièrement organisées avec différents groupes de communes sur des secteurs restreints et reprenant l'ancien périmètre de la communauté de communes de la Beauce Vovéenne.

Celui-ci a pour obligation d'harmoniser les règles d'urbanisme à l'échelle du périmètre de la Communauté de Communes Cœur de Beauce (51 communes).

Monsieur le Maire précise que la phase de diagnostic est bien avancée.

Aussi le Plan d'Aménagement et Développement Durable (PADD) doit être validé avant l'été 2019.

En ce qui concerne Ouarville, le PLUi encadré par le SCOT démontre que la commune est reconnue comme un pôle de vie. Celui-ci prévoit et autorise une évolution de la population de 1.5 % par an c'est-à-dire 8 habitants supplémentaires /an.

De plus, il oblige à une densité de logement de 26 / ha.

Monsieur le Maire informe le conseil que les prescriptions établies par le SCOT seront à prendre en considérations au moment de la mise en place du PLUi

ENTREPRISE ORSINI

Une consultation publique organisée par la Préfecture d'Eure et Loir est actuellement en cours, depuis le 14 janvier et ce jusqu'au 11 février suite à une demande d'enregistrement pour régularisation de l'entreprise ORSINI (route d'Edeville – ZA de la Croix d'Auneau à Ouarville » au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement dite « ICPE »

Cette consultation a pour but de répondre aux nouvelles normes environnementales. Afin d'éviter le risque d'incendie et au vu de la surface de stockage importante sur le site.

Cela suppose de remettre aux normes, entre autre, les dispositifs suivants :

- La défense incendie
- La gestion des eaux pluviales

- Les bassins de rétention des eaux d'incendie

Après explications de Messieurs Le Maire et ORSINI (membre du conseil municipal), l'ensemble du conseil municipal émet un avis favorable au projet de l'entreprise ORSINI.

QUESTIONS DIVERSES

○ **Bilan des vœux**

Il en ressort une bonne participation à la fois des habitants, des entreprises et des associations de la commune. Un retour très positif concernant la représentation de la chorale L'Orphéon Belsa le jour des vœux à la population.

Les formules qui sont proposées donne satisfaction autant lors des vœux à la population qu'à ceux du Personnel.

○ **Ecole d'Ouarville**

Comme l'année dernière, l'inspection académique prévoit une fermeture de classe pour la rentrée scolaire 2019/2020. Un retour est attendu courant février.

○ **Organisation d'un grand débat**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des démarches liées au grand débat national, est mis en place un site internet www.granddebat.fr sur lequel 4 thèmes sont proposés par le Président, Emmanuel MACRON pour répondre à un certain nombre de questions en ligne ou via un cahier de doléances. Ces thèmes sont présentés comme suit :

1. La transition écologique
2. La fiscalité et les dépenses publiques
3. La démocratie et la citoyenneté
4. L'organisation de l'Etat et des services publics

Au titre de la commune, Monsieur le Maire demande s'il est opportun de prendre part au grand débat. Faut-il ouvrir un cahier de doléances ? Ou bien organiser des réunions publiques ?

Après discussions, il est décidé de mettre en place un cahier de doléances disponible en mairie pendant les horaires de permanences au public.

En fonction du « taux » de fréquentation et des demandes que nous aurons, l'organisation d'une réunion publique pourrait être envisagée.

Un Ouarville infos sera distribué courant de semaine prochaine pour en informer les administrés.

○ **Demande de subvention exceptionnelle de Familles Rurales**

Monsieur MINARD, en tant que Président des Familles Rurales Ouarville-Réclainville informe le conseil municipal d'une réunion organisée sur la protection des consommateurs : le 13 mars prochain à 14h00

Le thème portera sur le sujet de la consommation : « apporter les connaissances sur les droits des consommateurs et prévenir des risques d'arnaques » en collaboration avec une intervenante départementale. Il s'agit d'une conférence gratuite et ouverte à tout public. Le coût de cette prestation est de 350 €.

Il est demandé à la commune si elle souhaite être partenaire de ce projet et donc d'y participer financièrement.

A l'unanimité, il est proposé de financer cette action à hauteur de 50% soit 175 €. De plus, Monsieur le Maire précise que l'association bénéficie également du prêt de la salle des 4 Vents à titre gracieux.

TOUR DE TABLE

- Madame AGOSTO informe le conseil que le marchand de fruits & légumes ne viendra plus sur la commune faute de clientèle. Monsieur Collignon préfère se consacrer aux endroits très sollicités.
- Des remarques sont encore faites par plusieurs conseillers concernant le stationnement sur la placette devant la boulangerie. Monsieur le Maire va demander aux services techniques de réinstaller le panneau « stationnement minute » devant la boulangerie. En espérant que cela solutionne le problème.
- Monsieur SEILLE informe le conseil d'un message reçu d'un administré comme quoi il avait été informé d'une manifestation courant mai 2019. Monsieur SEILLE s'interroge sur la provenance de cette information. Le conseil municipal n'a pas connaissance d'une manifestation sur la commune à cette période-ci.

La séance est levée à : 22h59.

Le prochain conseil aura lieu le mardi 05 mars 2019 à 20h30

Copie intégrale,

Le Maire